ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Contournements de l'encadrement des loyers

Question écrite n° 17541

Texte de la question

M. Gérard Leseul appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les contournements de l'encadrement des loyers. Malgré les dispositions de la loi « Alur » de mars 2014, conçues pour réguler les marchés immobiliers, encadrer les pratiques abusives et faciliter l'accès au logement, force est de constater qu'il existe certaines lacunes dans leur application. En effet, celle-ci est largement contournée, bafouée, grâce à des combines facilement disponibles au grand public. Selon les données de l'Observatoire de particuliers à particuliers, rien qu'à Paris, ce sont 42 % des annonces de logement qui dépassent les plafonds fixés. Parmi les pratiques frauduleuses les plus répandues, certains propriétaires vénaux imposent un bail de « résidence secondaire » à leur locataire, leur permettant ainsi de dépasser allègrement les plafonds réglementaires. Face à cette situation préoccupante, il lui demande quels sont les moyens mis en œuvre pour assurer la pleine application de la loi « Alur » en vue de protéger les locataires.

Données clés

Auteur : M. Gérard Leseul
Circonscription : Seine-Maritime (5e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17541
Rubrique : Baux
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires
Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 mai 2024, page 3582
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)